

MERCREDI 16 OCTOBRE 2013 • MAISON DE L'HABITANT

SYNTHÈSE DE L'ATELIER 1 A

La transformation des espaces extérieurs et des parties communes

Comment les concepteurs peuvent-ils s'appuyer sur des ressources locales pour créer ou transformer un espace commun? Quelles sont les formes d'accompagnement possibles pour favoriser l'appropriation de ce nouvel espace par l'ensemble des usagers (habitants, gestionnaires...)? Quels impacts cela soulève-t-il en terme de gestion et de vivre-ensemble ?



Sites témoins >

la résidence des Bleuets à Valence

le quartier des Iles de Mars à Pont-de-Claix

Les idées fortes du débat

La question de l'**expérimentation et du réajustement** des dispositifs d'accompagnement et de participation des habitants est primordiale. En effet, la concertation est un processus continu et en constante réadaptation en fonction de la réussite des dispositifs et des différents publics à mobiliser. Les participants à l'atelier parlent de « *réajustement perpétuel* » et de « *mobilisation qui n'est pas un processus linéaire* ». Il s'agit d'essayer puis de s'adapter en fonction de la participation des habitants : « *j'aime bien le mot réajuster* ».

La **temporalité** de la mobilisation est également un enjeu de poids et cela pour plusieurs raisons. Un processus de concertation est une démarche longue et qui demande une mobilisation constante, il est ainsi important de garder les habitants mobilisés et notamment de montrer que des éléments se sont mis en place au travers de **réalisations concrètes**. Par ailleurs, la démarche est longue car la **confiance** entre les acteurs peut mettre du temps à s'installer. Le porte-à-porte est notamment un moyen pour développer cette relation de confiance « *la considération des habitants est primordiale* ». « *Il faut une réelle confiance entre les partenaires* » mais il s'agit là d'un « *processus progressif* ».

« La considération
des habitants est
primordiale ; il faut une
réelle confiance entre les
partenaires »

« Développer des
aller retour avec
la maîtrise d'œuvre,
les habitants et
les villes »

L'information et la communication envers les habitants est primordiale. En effet, il est important de prendre le temps, et cela va avec l'enjeu de la prise de confiance progressive, d'expliquer le projet, les possibilités de concertation, ce qui est discutable, ce qui ne l'est pas, d'expliquer les différentes phases de projet, pourquoi certains travaux se réalisent avant d'autres, etc. pour maintenir la mobilisation tout au long du projet et de ne pas créer de frustration chez les habitants.

Le partenariat entre les différents acteurs du projet est indispensable, de même que l'inscription de la concertation comme un élément clé de ce partenariat. Tout au long du projet, peuvent se « *développer des aller retour avec la maîtrise d'œuvre, les habitants et les villes* ». Les bailleurs, la ville, les associations et les habitants doivent pouvoir dialoguer, « *être dans la construction* » et comprendre les enjeux de chacun des acteurs en présence.

La représentation des publics est un enjeu important. Lors de la concertation, « *on a toujours les mêmes* », il s'agit donc de pouvoir diversifier les moyens utilisés afin de toucher les populations les plus isolées, « *les invisibles* », qui s'impliquent plus difficilement. Même s'il est difficile de définir ce public d'invisibles, l'enjeu est d'arriver à les rencontrer et les mobiliser afin qu'ils s'impliquent dans les décisions les concernant.

Les autres points de débat

La réactivité : comment la concertation peut interroger certaines pratiques ? De fait, la réactivité face à certaines problématiques peut paraître longue pour certains habitants. Les problèmes ne doivent pas se pérenniser. Des difficultés sont pointées quant aux liens entre les différents services. Il faudrait que certaines équipes soient sur place, ce qui va à l'encontre de la mutualisation des services actuellement en cours et qui pose le problème des contraintes budgétaires.

La diversité des échelles des besoins : le niveau des exigences n'est pas le même selon les quartiers.

« *L'habitant est toujours légitime dans son droit d'interpellation mais pas toujours dans sa solution* » (cf. présentation de Jean Didier Laforgue avec l'exemple du Marais à Paris). Il faut entendre l'interpellation mais également accompagner les habitants afin de reformuler certaines demandes pour répondre de façon cohérente sur l'ensemble du territoire. L'élaboration de propositions communes ne consiste pas seulement à suivre l'avis des habitants mais bien à les accompagner. Un équilibre est à trouver. De la même façon, il faut alimenter la dynamique des habitants sans non plus prendre leur place.

« L'habitant est toujours
légitime dans son droit
d'interpellation mais pas
toujours dans sa solution »

